

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :

Le Conseil Municipal : 49

N°190

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présent : 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Patrick LE HYARIC

Madame Thérèse MBONDO

Madame Alice FAGARD

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Benoît LOGRE

Madame Nadia LENOURY

Madame Maria MERCADER Y PUIG

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

MAIRE/

OBJET : Voeux portant sur le caractère public de l'eau

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE le vœu portant sur le caractère public de l'eau tel que celui-ci figure en annexe.

Reçu en préfecture le : 22/09/17

Publié le : 22/09/17

Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG



Vœu Conseil Municipal du 20 septembre 2017

Vœu pour une gestion publique de l'Eau

Depuis le 1er janvier 2016, la compétence eau est passée des villes et des agglomérations aux établissements publics territoriaux. Plaine Commune, notre Etablissement Public Territorial est adhérent au SEDIF (syndicat des eaux d'Île-de-France). Le SEDIF est un établissement public dirigé par les élus des collectivités membres.

Il a confié la gestion du service public de l'eau à un délégataire, Veolia qui en assure l'ensemble des missions d'exploitation et de maintenance dans le cadre de règles qu'il a définies et sous son contrôle.

Plaine Commune doit décider d'ici le 31 décembre 2017 comment exercer cette compétence et, en particulier, d'adhérer ou non, en totalité ou en partie, au SEDIF. En effet, il n'est pas obligatoire qu'un territoire ait un mode de gestion unique.

L'eau n'est pas une marchandise, mais un bien commun.

C'est pourquoi il nous apparaît essentiel que la gestion de cette ressource soit menée avec le souci permanent de l'intérêt général. Aussi, il nous semble incontournable que les citoyens disposent d'un service public de l'eau.

Nous soutenons les nombreuses mobilisations citoyennes de ces dernières années en faveur d'une gestion publique de la ressource « eau » afin d'éviter les dérives mercantiles.

A Aubervilliers des associations se sont déjà emparées de ce débat. Avec elles, il convient de renforcer, dynamiser la réflexion commune en toute transparence pour déboucher sur les décisions les plus appropriées aux besoins de notre population.

Le Conseil Municipal d'Aubervilliers se prononce pour ouvrir un grand débat public qui permettra aux citoyen-ne-s, aux associations d'appréhender collectivement les enjeux de cette question vitale à notre vie quotidienne et aux futures générations.

A l'issue de ce débat et des études de faisabilité, les élu-e-s d'Aubervilliers engageront un processus visant à une régie publique de l'eau.

Par ailleurs, le Conseil Municipal se félicite du report du vote sur la gestion de l'eau initialement prévu le 26 septembre au conseil de territoire de l'établissement public Plaine Commune. Un report obtenu grâce à la mobilisation des élu-e-s, des associations et des citoyennes et citoyens.